

PROCES-VERBAL N° 285

**Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 25 octobre 2012**

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 25 octobre 2012 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 19 octobre 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : KOCH - Mlle KRAEMER, KIEFFER - Mme BASTIAN -
DRENSS - WEISS

Mmes, Milles, MM. :

BOES - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL -
Mme JAEGLE - KAUPP - KRIEGER - PARISOT - Mme SCHOENENBURG - STENGER -
SCHANN - BOUYER - SCHIMMER - Mme ROMILLY - Mme HAMMER-BEYHURST

Etaient absents et excusés :

M. Jean-Louis HOERLE, Maire-Adjoint, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.

M. Hatim BOUHENDAH, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Pascal BOES, Conseiller Municipal.

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.

Mme Michèle STERN, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.

Mme Danielle TISCHLER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire.

M. Richard SANCHO-ANDREO, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal.

Mme Zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Brigitte HAMMER-BEYHURST, Conseillère Municipale.

Mme Christina JESSEL, Conseillère Municipale.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Suzanne KAUPP, Conseillère Municipale.

MONSIEUR LE MAIRE :

Vous avez reçu des invitations pour des fêtes paroissiales, les personnes intéressées peuvent se faire inscrire auprès de Bernadette Gillot.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 284 (27/09/2012)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

CCAS :

1. Charte Ville et Handicap.

URBANISME :

2. Subvention à l'association ZEST « Création audiovisuelle pour un monde durable ».
3. Demande d'approbation de la modification n° 5 du P.O.S.
4. Débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du PLU de la CUS.

PERSONNEL :

5. Rémunération des animateurs vacataires.

URBANISME :

6. Avis CUS – Acquisition de terrains dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service.

SERVICES TECHNIQUES :

7. Rapports annuels 2011 portants sur :
 - Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
 - Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

CCAS

1. CHARTE VILLE ET HANDICAP

Madame Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire, expose :

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a pour principe fondateur la prise en compte de l'ensemble des déficiences : les handicaps sensoriels, les handicaps mentaux et psychiques et les handicaps physiques.

La loi a pour objectif l'accessibilité de « tous à tout » et de « tout à tous » à l'horizon 2015.

L'accessibilité est un vecteur d'intégration sociale :

- Elle vise à garantir une participation autonome et égalitaire des citoyens à la vie sociale,
- Elle favorise la mixité sociale.

La Ville a engagé en septembre 2011 un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires afin de réfléchir aux moyens d'améliorer concrètement l'intégration des personnes en situation de handicap à la vie de la cité en vue d'élaborer une charte Ville et Handicap.

De décembre 2011 à juin 2012, sept réunions thématiques et participatives se sont échelonnées. A partir de l'existant et de constats sur le territoire, les participants ont proposé des axes de progrès repris dans la charte ci-jointe.

La charte Ville et Handicap formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la municipalité à impulser une dynamique visant à changer le regard sur la différence et développer le « vivre ensemble ».

La démarche est transversale et concerne l'ensemble des services et compétences de la collectivité et des partenaires du territoire.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la charte Ville et Handicap ci-jointe

autorise

Monsieur le Maire à signer la charte Ville et Handicap avec les partenaires et à engager toutes les actions qui faciliteront sa mise en œuvre.

MONSIEUR LE MAIRE :

Ce travail a été préparé depuis une année par le Centre Communal d'Action Sociale, c'est donc Bernadette Bastian qui va présenter ce point.

Mme BASTIAN :

Pour vous présenter la charte sans la lire intégralement nous l'avons synthétisée pour vous la présenter autour de 3 grands fils conducteurs : l'intégration, le partenariat et l'information.

Ce sont les domaines qui sont vraiment ressortis lors des ateliers.

La Ville au cœur de l'intégration

- Recenser les besoins est un préalable nécessaire. En effet, il a été constaté une méconnaissance des besoins, des difficultés et désirs dans les différents domaines d'intervention de la Ville, que se soient les sports, les loisirs ou l'habitat.
- Former et accompagner le personnel municipal en poursuivant et en renforçant les formations et la sensibilisation du personnel sur tous les handicaps. À ce titre, le personnel technique de la Ville a déjà été formé par le Centre d'Exposition Temporaire qui est également un Centre de Formation et les professionnels de la Petite Enfance des structures municipales et associatives ont bénéficié d'une formation sur l'autisme.
- Accompagner les familles pour construire un projet personnalisé, en synergie avec les partenaires impliqués, tels que l'Éducation Nationale, la médecine scolaire, les services spécialisés comme le CAMS, c'est le Centre d'Action Médico Social précoce.
- Assurer la formation continue des personnes en situation de handicap, qui sont souvent sous qualifiées.
- Développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein des effectifs de la Ville : accueil de stagiaires, d'apprentis.
- Recourir à des entreprises adaptées pour certains lots ou marchés.
- Susciter l'emploi des personnes handicapées auprès des entreprises et du monde économique.
- Poursuivre l'accessibilité des établissements recevant du public à l'ensemble des handicaps dans le respect de la loi de 2005.

La Ville au cœur des partenariats

- Favoriser les synergies entre les établissements d'accueil et les services spécialisés, Petite Enfance et les écoles.
- Tisser un partenariat avec les bailleurs et les associations pour améliorer l'accessibilité des logements et les conditions d'accès.
- Coopérer avec les communes voisines pour élargir l'offre des activités ouverte au public en situation de handicap, notamment dans le domaine du sport et des loisirs.
- Assurer une cohérence des actions avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées. Nous y siégeons depuis sa création et les services municipaux concernés travaillent en lien étroit avec les services de la CUS.
- Accompagner et soutenir les projets associatifs dans le cadre des contrats d'objectif et de financement qui sont conclus.
- Animer des réunions de concertation pour la mise en œuvre de la Charte, impliquant les partenaires intéressés, selon les thématiques.

La Ville au cœur de l'information

- Sensibiliser les habitants à la différence par des événements, des conférences ateliers valides, non valides, dans le cadre de la semaine nationale du handicap, dans le domaine d'intervention de la Ville et des partenaires locaux.
- Promouvoir une éducation citoyenne en communiquant et en sensibilisant dès le plus jeune âge afin de changer le regard et les comportements.
- Sensibiliser sur l'accessibilité lors de dépôts de permis de construire en direction des accédants à la propriété.
- Communiquer en direction des personnes handicapées.
- Informer sur les possibilités d'accueil et de prise en charge chez les assistantes maternelles, dans les établissements petite enfance, les centres de loisirs ou les écoles.
- Informer sur les possibilités de participer aux activités culturelles et sportives ouvertes au public en situation de handicap.
- Informer pour l'accès au logement.
- Informer sur les dispositifs et les aides existantes en informant par exemple, sur les possibilités de transport spécialisé, et en poursuivant la diffusion des articles dans les Cahiers de Bischheim, sur le site de la Ville, en adaptant des supports d'information.

La Charte est un regroupement autour de ces trois grands fils conducteurs.

Si la charte est adoptée ce soir la signature aura lieu le 24 novembre.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci pour cette présentation - rapport sur l'ensemble de l'activité qui a été menée pour préparer cette charte et les activités futures.

M. SCHANN :

Si je prends la parole c'est pour dire que nous allons approuver cette charte et ses orientations. J'en profite pour saluer le travail de fonds qui a été mené sur cette question.

J'ai malgré tout une question et une remarque.

La question concerne directement la Ville de Bischheim et l'accessibilité de ses bâtiments publics. Existe-t-il un recensement de ce qui est à faire ? Il est visiblement question de proroger le délai, la date butoir étant 2015. Arriverons-nous à être dans les délais pour mettre les bâtiments publics aux normes.

Il est vrai qu'un certain nombre de choses peuvent là aussi être abordées avec les communes voisines. Il y a par exemple une commune voisine qui a déjà développé un bureau du handicap, qui est un véritable lieu ressource pour les personnes handicapées. Je ne sais pas s'il est nécessaire d'en avoir trois sur le nord de la CUS ? C'est un projet qui a engagé un véritable travail sur l'accès à l'emploi des personnes handicapées en direction des chefs d'entreprises. Il y a des choses à mutualiser avec d'autres communes qui sont déjà un peu plus avancées que nous sur cette question là.

Mme BASTIAN :

Pour tout ce qui concerne l'emploi, les activités sportives et culturelles, il faut vraiment mutualiser par rapport aux communes voisines. C'est d'ailleurs un des objectifs que nous avons mis dans la charte.

En ce qui concerne les ERP, il y a de toutes façons un diagnostic qui a été fait et nous avons tous les ans un certain montant pour participer justement à l'accessibilité de tous les ERP. Pas mal de choses ont déjà été réalisées, mais il sera quand même difficile d'avoir l'accessibilité partout en 2015, mais il faudra qu'on y arrive. A Bischheim, le bureau du handicap n'a pas été le sujet principal de la charte.

MONSIEUR LE MAIRE :

En ce qui concerne le problème de l'accueil, cet aspect des choses restera de la compétence du Conseil Général et nous sommes en train de décentraliser l'ensemble de l'accueil handicap au niveau des maisons du Conseil Général, en particulier au niveau des unités territoriales médico-sociales, où une personne sera spécialisée dans le domaine du handicap et pourra assurer ce rôle qu'on peut assurer dans le cadre d'un bureau. Au niveau de la Ville on pourra toujours y réfléchir, mais pour l'instant ça ne semble pas une première priorité au niveau de l'opération, en fonction des évolutions faites dans d'autres domaines.

Nous avons mis en place des espaces d'accueil seniors, là aussi il y aura une évolution, on ira aussi vers une mutualisation entre personnes âgées et personnes handicapées. D'ici deux ou trois ans la question sera abordée de façon très détaillée par l'ensemble de ce qu'on va appeler, dans le cadre de l'évolution future, de l'autonomie. La direction de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Une partie restera de l'initiative des villes, des communes, des CCAS et une partie sera de l'initiative du Conseil Général.

Je voudrais remercier tout particulièrement Bernadette Bastian et l'ensemble de son équipe qui a travaillé à cette charte Ville et Handicap. Dans ce domaine, nous avons fait un travail remarquable qui est apprécié par l'ensemble des partenaires qui sont allés avec nous et qui participeront par la suite à la mise en place de l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de la charte.

J'espère que d'autres villes suivront cet exemple et cela nous permettra de répondre à un souhait qui avait été émis au moment de la loi de février 2005, qui souhaitait l'intégration de la personne en situation de handicap dans le cadre normal de la vie quotidienne de nos cités, de nos villes et de nos communes.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je vous remercie pour cette unanimité autour d'un sujet qui nous préoccupe et va nous préoccuper encore aujourd'hui et demain.

URBANISME

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ZEST « CREATION AUDIOVISUELLE POUR UN MONDE DURABLE »

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

L'association alsacienne ZEST « Création audiovisuelle pour un monde durable », a pour objet de promouvoir l'esprit du développement durable via notamment l'outil vidéo. Elle est reconnue d'intérêt général et soutenue par onze partenaires, dont la DREAL Alsace, la Région Alsace, la CCI Région Alsace et l'ADEME.

L'activité de ZEST s'articule autour de 3 activités principales, à savoir : la production et réalisation audiovisuelle, l'animation d'ateliers de création vidéo et l'animation de débats.

ZEST propose notamment aux collectivités et aux entreprises qui partagent les valeurs du développement durable, de contribuer à la réalisation de vidéos. Ces outils vidéos sont ensuite mis à la disposition de toute personne ou organisation ayant besoin de supports pour promouvoir des actions ou démarches dans le domaine du développement durable.

La DREAL Alsace et l'association ZEST ont décidé de réaliser un documentaire d'une dizaine de minutes, relatant de façon pédagogique l'élaboration d'un Agenda 21 et illustré par l'exemple de la Ville de Bischheim, en montrant tant l'élaboration de notre Agenda 21 que des exemples d'actions déjà mises en œuvre. Cette vidéo sera utilisée par la DREAL et d'autres acteurs institutionnels dans le cadre de sensibilisations préalables au lancement de nouvelles démarches d'Agenda 21 de collectivités. La ville pourra en disposer pour sensibiliser les citoyens à la démarche de développement durable à l'occasion de toute manifestation sur le territoire.

Pour soutenir l'association ZEST et à titre de participation à la réalisation du film à vocation pédagogique, il est proposé de lui verser une subvention de 5 300 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide

d'approuver le versement d'une subvention de 5 300 € à l'association ZEST « Création audiovisuelle pour un monde durable ».

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent à signer tout document, contrat ou convention nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. WEISS :

C'est un non-cas par rapport à ce qui va suivre.

Pour ceux qui ont participé à la matinée de visite et qui ont vu l'avant-première du film dont je vous parle, nous avons un partenariat avec une association qui a réalisé ce film pour laquelle nous proposons une subvention de 5 300 €.

Ce film est réalisé, non pas pour la Ville de Bischheim, mais nous en avons l'emploi. C'est un partenariat avec la DREAL et l'ADEME et il servira de document pédagogique. Toutes les autorisations ont été demandées aux personnes qui apparaissent sur les images de telle manière à ce qu'elles puissent être utilisées comme document pour toute ville qui voudrait s'engager dans la même démarche.

MONSIEUR LE MAIRE :

On peut préciser pour votre information que la DREAL Alsace est l'ancienne Direction Régionale de l'Équipement, c'est la nouvelle formulation. C'est un nouveau sigle dont nous avons la primeur et dont nous usons tous les jours pour traduire en langage abrégé quelques structures.

M. BOUYER :

Vous nous proposez ce soir d'allouer une subvention d'un montant non négligeable de 5 300 € à l'association ZEST. Certes, celle-ci a un objet tout à fait louable à travers la promotion de l'esprit du développement durable. Il est écrit dans la délibération que la DREAL Alsace, il s'agit, vous venez de le rappeler, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, qui est une structure à l'échelon régional du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie.

La DREAL Alsace et l'association ZEST ont décidé de réaliser ce documentaire vidéo, prenant la Ville de Bischheim comme exemple par rapport à la pédagogie développée dans le cadre de l'Agenda 21.

On entend ici que la Ville de Bischheim n'a rien demandé et devrait aujourd'hui payer ce petit film. On ne nous dit rien sur le comment cela s'est décidé, sur les autres financeurs partenaires. Cette association peut se prévaloir des soutiens, non seulement de la DREAL Alsace, mais aussi d'autres directions régionales, la DRAAF Alsace, la DIRECCTE Alsace, l'ADEME, ainsi que l'AFNOR, la Région Alsace, sans oublier la CCI, citée en début de délibération.

Notre groupe pense que cette subvention ne se justifie pas et nous voterons contre.

M. WEISS :

La question est plus que pertinente, cependant on va dire que c'est une opération plus que neutre pour la commune. Dans ce film, nous n'avons pas mis plus de 200 Euros.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il s'avère que c'est effectivement un document pédagogique qui a été financé grâce à un partenariat. Je suis très fier, au contraire, que nous ayons pu servir d'exemple. C'est une chose qui a été largement aidée et n'a donc pas coûté à la commune.

Les réalisateurs ont fait un exploit car ils ont tourné tous les rushs, si vous avez vu le nombre de spots qui ont été pris, ils ont fait tout ça en trois jours. J'ai trouvé que sur le plan technique c'était remarquable. Sans compter qu'on est quand même passés derrière pour respecter certaines choses spécifiques à la commune.

MONSIEUR LE MAIRE :

Cela répond-il à votre interrogation ?

M. BOUYER :

Il n'y avait pas d'interrogation.

M. KOCH :

Je fais abstraction sur le montant, mais dans notre démarche Agenda 21 il y a une partie importante aussi qu'il faut amener les autres collectivités à prendre une même démarche parce que notre situation nous l'impose, à nous tous, que se soient les collectivités ou les individuels.

Un film de ce type ne peut qu'inciter d'autres à faire la même démarche.

M. SCHANN :

Si vous pensez que nous avons les moyens de financer un film à la DREAL, allons-y, nous ne sommes pas de cet avis.

M. KOCH :

Je viens de dire que je fais abstraction du coût, c'est le principe. Monsieur Weiss a donné une réponse très claire.

CE POINT EST ADOPTE PAR 25 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et HAMMER-BEYHURST).

3. DEMANDE D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 DU P.O.S.

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Lors de la séance du 26 janvier dernier, le Conseil Municipal a sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg la mise en œuvre de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols sur différents points.

Il était demandé de :

1 – modifier l'article 10, relatif à la hauteur maximum des constructions, pour autoriser le même nombre de niveaux habitables ou aménageables des constructions quels que soient leurs types de toiture dans les zones UA, UB, UC, UD, UE et NA.

2 – modifier l'article 7, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, des zones UC, UD et UE afin de mettre en cohérence le règlement du POS avec les dispositions issues de la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007 et de permettre la densification de ces zones urbaines.

3 – modifier l'article 6, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, de la zone UC afin de supprimer les dispositions qui réglementent l'ordonnancement des constructions. Instaurer de nouvelles lignes de construction afin de préserver l'alignement particulier des constructions dans certaines rues de la zone UC.

4 – modifier l'article 6, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et de l'article 11, relatif à l'aspect extérieur des constructions, de la zone UD afin de supprimer certaines dispositions qui réglementent la typologie d'habitat « cour ».

5 - modifier l'article 6, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, de la zone UB dans le but d'apporter une précision au paragraphe concernant les dispositions générales.

6 – modifier l'article 8, relatif à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété, des zones UA, UB, UC, UD, UE et NA afin de mettre en cohérence le règlement du POS avec la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007.

7 – reclasser la zone NA4, zone d'extension à prépondérance d'habitat, en deux secteurs de zone UB10 et UB15.

8 – reclasser le secteur de zone NA5, zone d'extension à prépondérance d'habitat, en un secteur de zone UB16, zone d'extensions récentes à prépondérance d'habitat.

9 – reclasser le secteur de zone UA10, zone réservée exclusivement à des équipements de sport et de loisirs ainsi qu'un équipement hôtelier et de restauration anciennement occupé par des terrains de tennis et un hôtel-restaurant, en un secteur de zone UB16, zone d'extensions récentes à prépondérance d'habitat.

10 – supprimer les emplacements réservés C6, C15, C16 et C18.

Le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg a fixé les dates de l'enquête publique par arrêté en date du 16 juillet 2012. L'enquête s'est déroulée du 6 août au 6 septembre derniers. Cinq permanences ont permis au public de faire part de ses observations au commissaire enquêteur. Cinq personnes se sont présentées pour faire part de leurs observations, un courrier a été adressé et une pétition pilotée par 2 personnes ont été remis au commissaire-enquêteur. Le 27 septembre dernier, le commissaire enquêteur a rédigé son rapport.

Les points 1 à 8 et 10 ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur. Pour le point 9, relatif au reclassement du secteur UA10, anciennement occupé par des terrains de tennis et un hôtel-restaurant, en un secteur de zone UB16, zone d'extensions récentes à prépondérance d'habitat, il a émis un avis en deux temps :

- un avis favorable sur le principe du reclassement du secteur de zone UA10 en UB16.
- un avis défavorable aux droits à construire qui sont associés à ce secteur et recommandation de conserver les droits à construire initiaux à savoir un coefficient d'occupation des sols de 0,8, une hauteur à la gouttière de 7 mètres et 3 niveaux.

Aussi, une construction de type « maison individuelle » avec un rez-de-chaussée, un étage et un comble est-elle préconisée par le commissaire-enquêteur sur un terrain situé en première couronne de la Communauté Urbaine de Strasbourg à proximité immédiate d'un arrêt de tramway.

Nous ne pouvons pas nous accorder avec cet avis qui paraît tout à fait contraire aux objectifs fixés par la loi solidarité et renouvellement urbain, les lois dites Grenelles, le SCOTERS (droits à construire à proximité d'un axe performant de transport en commun) et le Programme Local de l'Habitat.

Les droits à construire prévus par la modification sont loin d'être importants : coefficient d'occupation des sols de 1 (sur 146,4 ha soumis à un COS sur le ban communal, 133,7 ha ont un COS compris entre 1 et 2 à savoir la quasi-totalité des espaces compris en zone urbaine), hauteur de 12 mètres à la gouttière et nombre de niveaux fixé à 5. Il s'agit des droits développés pour le secteur voisin des Villages d'Alsace, la forme urbaine de l'ensemble du secteur n'est ainsi pas modifiée. L'objectif de la modification est bien d'intégrer la future opération à la morphologie des constructions dans l'environnement proche.

Au vu de ces conclusions, il convient de solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg l'approbation de cette modification.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide

de solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg l'approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols telle que présentée dans le dossier soumis à enquête du 6 août au 6 septembre 2012.

M. WEISS :

Si vous le voulez bien, je ne vais pas vous faire la relecture des différentes modifications que nous avons proposées à la CUS le 26 janvier de cette année pour assainir le POS de la commune et qui nous oblige toujours, régulièrement, avec les services, à faire le grand écart pour autoriser des modifications bénignes, logiques, mais hors règlement.

Cela dit, les questions, même tardives, sont les bienvenues, et j'en débattrai avec plaisir avec toute personne intéressée. Hélas ! Je dois bien constater que depuis ce 26 janvier, les seules réactions que nous avons récoltées sont en rapport avec le point n° 9 : le reclassement des terrains dits Le Valois et acquis par la Ville pour, à l'époque, l'implantation de la médiathèque nord, qui s'installe ailleurs, reclassement en zone d'habitat, avec, en principe, les mêmes règles que le quartier voisin.

C'est également le seul point pour lequel le commissaire -enquêteur mandaté par la CUS pour recueillir les avis des habitants sur les 10 points de la délibération, a eu des réactions, négatives. Ce sont 5 personnes, riveraines, qui se sont déplacées pour donner leur avis. C'est donc le seul point qui fâche.

Je me permets de revenir au texte de la délibération, page 2, parce que cela a été très bien écrit.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci pour ce point qui est déjà passé une première fois en Conseil Municipal et qui doit repasser une deuxième fois après l'ensemble des procédures que nous avons suivies dans le cadre de cette opération.

Je cède la parole à qui souhaite s'exprimer.

Mme ROMILLY :

Je voudrais préciser, par rapport à l'intervention de Monsieur Weiss, il y avait quand même 300 signatures sur la pétition et cela concerne quand même beaucoup plus de monde que deux personnes qui se sont mobilisées. Les deux personnes représentaient l'association.

Il aurait été souhaitable de garder une réserve foncière dans ce coin là pour de futurs équipements publics, pour répondre aux besoins de futurs nouveaux habitants. Il serait bien de ne pas vendre tout le terrain au promoteur et de garder une petite place pour un éventuel projet, que ce soit un espace vert, un espace public, toute idée qu'on peut avoir.

M. SCHANN :

Après le film, après la pub, voilà la réalité.

L'Agenda 21 peut être projeté sur un bel écran, après il y a la réalité.

Vous prenez comme argument le SCOTERS, le PLH et d'autres. On parle de la question sur la densification, mais c'est vrai que la densification nécessite aussi des espaces de respiration. Un espace de respiration sur cet endroit là ne serait pas inutile, nous l'avons déjà développé ici.

Je voudrais plutôt parler de la question de la méthode. Un des piliers du développement durable est la participation citoyenne, aux projets, et pas seulement aux projets une fois qu'ils sont ficelés, mais dès le début.

Il existe des outils assez performants, ateliers urbains, ateliers de projets, etc... autres que l'enquête publique pour associer des citoyens à la réflexion sur un projet. C'est ce qu'on déplore dans ce projet là. C'est vrai que de l'écran à la réalité il y a une différence et nous avons là un des piliers du développement durable qui fait défaut. C'est cette démocratie participative qui est, là aussi, développée par ailleurs, sur d'autres territoires de la CUS, mais là aussi nous avons déjà à maintes reprises pointé des différences qui existent entre nous et vous.

M. WEISS :

J'adhère totalement à votre questionnement, Madame Romilly. J'ai promis qu'il y aurait des réunions pour voir de quelle manière on avancera par rapport à cela.

Vous avez tous assisté aux décisions entre Métausel et la zone sud, de ce que j'appellerai canal est ou est canal, vous savez donc que c'est la zone qui va le plus évoluer dans les années qui viennent. Ce sont d'ailleurs les seuls endroits où il y a encore quelques possibilités, en dehors d'une zone à l'ouest dont nous avons parlé aussi.

Je réponds en même temps à Gérard Schann. Ces terrains appartiennent à la Ville, potentiellement la Ville en fait ce qu'elle veut, mais ce n'est pas de cette manière là que nous avons utilisé. Nous avons parlé de la gestion dynamique du foncier, puisque nous ne sommes pas la commune la plus riche de France, nous le savons tous. Pour la vente de ces terrains par rapport à de l'urbanisation, tout le monde était au courant.

Sur la méthode, nous n'avons pas fait ça dans un coin. Nous avons d'une part organisé un concours avec au départ 5 promoteurs, un a abandonné, nous avons quand même eu plusieurs propositions. Nous avons organisé un jury, évidemment pas avec la population car c'est à peu près infaisable, jury auquel ont été associés des experts extérieurs, s'il y a eu lieu, et votre groupe était invité. Les décisions ne se sont pas prises sur des éléments financiers mais bien sur l'intégration au quartier, sur la qualité architecturale, sur les services proposés en termes de développement durable. Le tout dès le départ, en tenant compte du fait que l'ensemble de la zone allait évoluer. Ce qu'on appelle la zone des jardins, qui est au nord des terrains en question, va évoluer aussi. Sur cette zone nous avons quelques lopins de terre relativement significatifs. L'objectif est de voir avec les habitants comment il sera possible de mettre en place un multisports pour les ados, ce que j'appelle aussi un terrain maman- pitchounes-poussettes, continuer à exploiter des jardins bien organisés, pour l'instant une part importante est en friche. Voir éventuellement si un local couvert pourrait répondre aux besoins de ce qu'on appelait à une époque « les mètres carrés sociaux », à la convivialité des habitants jeunes ou plus anciens. Là encore, en commission on ne peut pas tous les mettre autour de la table. Si j'ai autant de réactions que par rapport à la délibération dans son ensemble je vais me retrouver bien seul.

Voilà le débat qui est à venir. Si les réunions n'ont pas eu lieu c'est parce que depuis, les décisions auxquelles vous avez participé, les gens travaillent mais je n'ai pas une seule information supplémentaire. Je me suis engagé auprès des personnes qui sont venues me voir, l'adjoint, et elles étaient plus que cinq. Je ne doute pas du fait que les signatures aient pu être plus nombreuses, je n'en ai pas vu 300 et pourtant j'ai vu tous les éléments du commissaire-enquêteur. Pas plus tard qu'entre midi et quatorze heures j'ai encore discuté avec une habitante de la manière dont les gens réagissent et je les comprends. Quand on a en face de soi un espace libre, sachant qu'on a quand même acheté un appartement dans un immeuble au centre d'une agglomération urbaine, on se dit que les choses doivent à un moment ou à un autre évoluer, et elles vont le faire. Dès que j'aurai plus d'informations avec tous les partenaires concernés, je serai très heureux d'avoir le plus de monde possible autour de la table.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je voudrais préciser une information que tout le monde doit connaître.

À l'heure actuelle, aussi longtemps qu'un projet n'est pas présenté, nous n'aurions même pas le droit de faire une information. Toute personne pourrait obtenir une annulation parce que l'information a été donnée. C'est une forme d'évolution nouvelle. Quand on présente de l'information il faut que la réalisation ou l'image qui en est faite soit absolument identique. Ce n'est pas du tout notre démarche et la méthode que nous avons suivie. Des propositions sont faites qui évolueront au fur et à mesure des propositions faites par le promoteur. Au niveau de l'ensemble de l'opération nous voulons un aménagement du pont de la Zorn jusqu'au pont du Canal, jusqu'à Métausel compris, pour que l'ensemble puisse former un élément urbanistique complet dans lequel nous respecterons la coulée verte dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous respecterons la présence d'espaces verts, nous respecterons l'engagement par rapport aux jeux des enfants, pour les jeunes et la partie ludique qui doit accompagner normalement cette opération. Cela doit se faire sur l'ensemble de l'espace et pas uniquement sur le terrain dont nous sommes actuellement propriétaires. Le projet dépasse largement une parcelle de terrain, cela a toujours été l'objectif que nous avons suivi par rapport à l'aménagement urbain. Je peux vous assurer qu'il s'agira d'un aménagement urbain de qualité.

Je tenais à apporter cette précision que je trouve importante. Comme l'a dit Fabien Weiss, les projets réalisés seront proposés à concertation.

M. WEISS :

Coulée verte, comme l'a dit Monsieur le Maire, par définition. Nous allons tout faire pour la maintenir mais pour la mettre en valeur.

Circulation douce : là-dessus nous avons un pouvoir de prescription, cela a été fait. Elles seront mises en place et bien plus intéressantes que ce qui existe actuellement.

Places de parking : là encore nous sommes en capacité de prescrire. Contrairement à ce que fait la Ville de Strasbourg, ce n'est pas une critique, il y a plus de parkings prévus en ratio par rapport au nombre de mètres carrés que ce que demande la Ville de Strasbourg.

Vous dire aujourd'hui combien il y aura de logements, même le promoteur est dans l'incapacité de le faire.

Y aura-t-il une maison service pour personnes âgées ? Ce qui voudrait dire plus d'unités mais moins de voitures.

Y aura-t-il des cinq pièces ? Si le promoteur peut les vendre, il le fera.

Nous avons pris des marges de manœuvre en terme de prescription pour éviter l'encombrement des véhicules, il y en aura quand même assez, nous l'avons dit déjà par rapport à l'incidence sur les routes voisines. Quand on parle de cent logements, et même en rajoutant Métausel, on sait que plus de dix mille véhicules passent pour aller à la Robertsau, quand on parle de densification, par définition on en arrive là.

On a rajouté des prescriptions par rapport à l'obligation de mettre des garages à vélos sécurisés, ensuite adienne que pourra, j'espère que les gens se feront aux conditions de vie dans une agglomération comme la nôtre.

M. SCHIMMER :

Je voudrais tout de même relever une chose dont nous avons déjà parlé avec Monsieur Weiss.

Au départ, il était question de faire à peu près 300 logements sur Métausel et une centaine sur le Valois. Nous estimons que ce sont au moins 500 voitures. Je parlais déjà du transport à cette époque là. Vous nous dites 10 000. Mais comment voulez vous écouler 500 voitures de plus ? Etes vous déjà passé le matin sur la rue de la Robertsau en allant sur la rue du Marais ? Combien de temps êtes vous en attente devant le feu qui est devant le Match ? Combien de temps mettez-vous de Hœnheim à l'entrée Wacken ? Et là, il y aurait 500 voitures de plus ? Moi je pense qu'avant de construire, il faut voir le plan de déplacement et ce ne sont pas vos mots de déplacement doux qui vont arranger cela. Je n'y crois pas.

M. WEISS :

Monsieur Schimmer, je ne vois qu'une solution : demandez à la Communauté Urbaine de supprimer le tram, cela permettra aux feux rouges d'être plus fluides.

MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Schimmer, vous vous trompez totalement dans votre analyse parce qu'il faut demander à la Communauté Urbaine comment sont réglés les feux, de façon volontaire, de manière à ce que vous fassiez la queue. C'est volontaire, je le répète, il faut le savoir. Malgré notre insistance, c'est une volonté de créer des blocages à certains endroits. Vous pouvez vous-même le constater, le matin ou le soir, aux sorties ou aux entrées, on a automatiquement des blocages, les feux deviennent plus longs, c'est le système SIRAC qui essaie de mettre tout ça en musique.

On exprime notre mécontentement parce que les opérations ne se déroulent pas normalement.

Prenez la rue du Marais : on a toujours dit que le matin entre 8 h et 10 h elle serait remplie de voitures. On l'a toujours dit, mais on a aussi toujours dit qu'il faut s'y faire. Vous ne pouvez pas enlever les voitures et vous ne les verrez pas dans le quartier.

M. WEISS :

Sauf, et là la commune ne peut rien faire, les personnes qui auront des parkings souterrains et qui profiteront des parkings visiteurs qu'on mettra en place néanmoins, et qui se diront qu'ils gagneront 5 minutes en bloquant cette place. Ça, ni vous ni moi ne pourrons le changer.

MONSIEUR LE MAIRE :

Que les choses soient bien claires, il n'y a pas, jusqu'à présent, de délivrance d'un permis de construire. Il faut d'abord que nous délibérions pour qu'on puisse tenir compte de ces éléments par rapport à la suite de l'urbanisation.

Je mets donc aux voix cet avis à donner, parce que c'est la Communauté Urbaine qui décidera définitivement sur cette question, l'avis favorable de la Ville pour cette évolution telle qu'elle vous a été présentée.

CE POINT EST ADOPTE PAR 25 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et HAMMER-BEYHURST).

4. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D. DU PLU DE LA CUS

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Strasbourg, par délibération de son Conseil en date du 27 mai 2011, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal dit PLU communautaire.

Une délibération complémentaire du Conseil de communauté, le 1^{er} juin 2012, a été prise pour compléter les modalités de la concertation arrêtées précédemment.

Tel qu'énoncé dans la délibération de prescription du 27 mai 2011 et en application de l'article L 123-9 du Code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit avoir lieu dans les Conseils municipaux des 28 communes de la Communauté urbaine. Ces débats à l'échelle communale seront suivis d'un débat en Conseil de la Communauté urbaine.

Des études et documents préexistants, des constats sur le fonctionnement passé et actuel du territoire, de ses forces et faiblesses, ont permis de faire émerger les enjeux qui doivent constituer le socle d'un projet de territoire pour la Communauté urbaine, un projet qui permette autant de répondre aux difficultés rencontrées que de se projeter dans l'avenir :

- Un enjeu d'attractivité du territoire ;
- Un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- Un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- Un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie donc de la ville.

Le travail réalisé depuis la prescription de l'élaboration du PLU communautaire ainsi que de nombreuses réunions (groupes de travail techniques, séminaires, conférences, réunion publiques ou d'élus), qui ont été autant d'occasions d'échanger et de recueillir réactions et avis, ont permis de finaliser le projet de territoire pour la Communauté urbaine, à l'horizon de 2030. Ce projet de territoire constitue les orientations générales du PADD du PLU.

La prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus vise à assurer au territoire de la Communauté urbaine **un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.**

Pour ce faire, le projet de territoire de la Communauté urbaine est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs associés :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, la Communauté urbaine de Strasbourg doit, comme toutes les grandes agglomérations, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, la Communauté urbaine se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes.

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération ;
- Inscrire le développement de la CUS dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants et visiteurs, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, nature en ville et espaces publics de qualité.

- Proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- Améliorer la qualité de vie et l'offre de services ;
- S'enrichir de l'identité des territoires ;
- Donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximités ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper le risque de crise énergétique, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

- Préparer le territoire à une société post-carbone ;
- Donner toute sa place à l'agriculture ;
- Développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet prend en compte les orientations du SCOTERS et s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire communautaire :

La trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

La trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire communautaire au monde qui l'entoure.

La trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements, d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines (« intensité » urbaine : mobilité et accessibilité facilitées, proximité entre services, habitat, emplois) permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de la CUS.

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet à l'horizon du PLU (2030), traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants.

Des communes qui participent au développement métropolitain :

- Chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire communautaire, et de ses besoins et capacités propres ;
- Certaines communes (en dehors du cœur métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins ;
- La qualité urbaine des communes de la CUS, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

C'est ce projet qui est actuellement soumis à débat dans les Conseils municipaux des 28 communes de la Communauté urbaine.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de Bischheim de débattre de ces orientations générales.

M. WEISS :

Je vais faire court, car je pense que l'essentiel c'est le débat, néanmoins je vous rappelle quelques points.

Il y a un peu plus de deux ans, la démarche de la Ville de Bischheim nous avait amené à voir en coulisses, nous n'avons pas eu le temps de vous le présenter, mais nous avons notre P.A.D.D.

Après moult réunions qui m'ont amené quelques réflexions du type : « et maintenant la mairie elle fait quoi ? ». Est arrivé Grenelle 2 en juillet 2010. Pour une fois, je vais me permettre d'être un peu politique. Vous avez 2 pages, le vrai texte en fait 19, je ne sais pas si vous l'avez eu, on rentrera peut être dans le détail après, mais toujours pour reprendre un peu le calendrier.

Juillet 2010. Finalement une décision d'un gouvernement de droite, avec un ministre peut être plus à gauche, Borloo, qui nous arrête dans une démarche de la Ville de Bischheim. C'est une gouvernance cussienne de gauche qui reprend une relève localement avec les moyens du bord, dans un contexte assez particulier parce que beaucoup de communes de la CUS n'en demandaient pas tant. Ils avaient un PLU ou ils ne voulaient pas modifier leur Plan d'Occupation des Sols. Il n'y a pas eu non plus les recrutements qui eut été nécessaires pour que les techniciens soient à l'aise. Ils sont tellement « charrette », comme disent les architectes, que ce soir, très exactement maintenant, je devrais représenter la Ville de Bischheim à une réunion à la CUS pour les 4 débats. Ce soir, il est question, on en parlait avant, des places de parking et de la réglementation qui sera validée sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Compte à rebours d'enfer, complexité effroyable, ce qui fait qu'il y a surtout des experts autour de la table. J'ai un regret, c'est que ces décisions lointaines nous auront quand même volé les débats qu'on avait démarré au plan local. J'ai pourtant un espoir aussi parce que nous avons besoin de solidarité. On a parlé de l'incidence de la construction. La Communauté Urbaine a quand même pour objectif la construction de 50000 logements, d'ici à 2030. Nous sommes 4 % de la population de la Communauté Urbaine, cela voudrait dire 2000 logements à Bischheim, d'ici à 2030. Là déjà nous serons exemptés, nous n'avons plus la place. Ce dont on parlait tout à l'heure permettra peut être, dans la mesure où, je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas les plus riches, pour ne pas dire les plus pauvres.

Nous sommes certes la ville la plus dense du département, nous sommes aussi la ville qui a le plus de logements sociaux. Ne sommes nous pas condamnés à construire, et de manière intelligente, de manière à rééquilibrer certains ratios sociaux, à créer de la mixité ? De ce côté là, la manière dont la Communauté Urbaine s'engage, pour ce qui relève de l'habitat, du logement. J'avoue que, globalement, je trouve les options cohérentes. Encore une fois, on nous a un peu volé le débat local, ce n'est pas simple, et d'autres enjeux politiques et administratifs seront peut être discutés maintenant. J'attends vos commentaires, je ne peux que lancer le débat, 20 pages c'est trop, je m'arrête là.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je vais ajouter quelques points qui ont été présentés par l'adjoint pour compléter en quelque sorte, j'espère, notre débat de ce soir. Il est peut être important pour nous de ne pas nous laisser berner par l'utilisation de sigles, d'empilements, de structures, de schémas, de plans, de schémas d'urbanisme qui ont été développés ces derniers temps. Parfois, on ne comprend plus très bien comment tous ces éléments s'emboîtent les uns aux autres et quel est finalement l'élément qui prédomine ou qui détermine définitivement les orientations.

Le Plan d'aménagement et de Développement Durable a le mérite de répondre à des définitions précises qui permet d'être intégré au Plan Local d'Urbanisme Communautaire. C'est un élément important qui permet de bien situer les choses.

Le débat que nous devrions avoir est celui de ce que nous avons comme projets pour la Communauté Urbaine, pour l'année 2030. Voilà la piste qui est tracée. Il faut se poser la question de savoir de quelle nature est cette orientation, comment elle doit se présenter dans l'ensemble des travaux, de la concertation que nous allons faire au courant des années à venir.

Vous voyez que le document qui vous a été donné par la Communauté lance une orientation qui est importante dans son sens, c'est la métropole. On vous parle de métropole dans pratiquement tout le document. J'ai quelques hésitations à me limiter à ce concept unique de métropole tel qu'il peut apparaître à l'heure actuelle dans le langage quotidien. On a parlé de métropole de forme administrative, de métropole de forme économique, etc... On a vu le concept de métropole dans différentes orientations. Le concept métropole veut être transversal et unique dans sa définition, là est l'intérêt du P.A.D.D. C'est un élément important de ce que nous pouvons construire pour demain.

Quelles sont les orientations que nous pourrions donner à cette métropole ? Elle aura nécessairement des compétences, elle en a déjà aujourd'hui, elle en aura certainement d'autres demain. Il est important d'insister sur des objectifs que nous connaissons, qui deviennent aujourd'hui importants mais le premier objectif qu'il faudrait donner à ce travail c'est : Strasbourg ou Communauté Urbaine carrefour de l'Europe. C'est un élément qui devrait être de priorité pour les années 2030 et je le mets en interrogation pour vous et vous pourriez le voir de la même façon car Strasbourg est un carrefour routier, ferroviaire, fluvial et un carrefour aérien même si aujourd'hui nous avons quelques inquiétudes par rapport à ce type d'équipement. Il faudrait quand même en parler, c'est un point important, nous devrions également avoir un aéroport digne d'une capitale européenne. Là aussi commence déjà la première discussion. Si aujourd'hui nous n'en sommes pas à ce point il faudra aussi nous entendre et nous concerter pour avoir la même vision des choses.

Le GCO, par exemple, nous ne l'aurons pas, la décision est prise. Peut-on se contenter de la suppression du GCO alors que Strasbourg doit être ce carrefour donc des transversales, des axes longitudinaux doivent constituer la structure de ce carrefour. Là nous voyons bien que différents éléments se bousculent et ne vont pas toujours dans le même sens.

Strasbourg capitale européenne, une communauté à vocation internationale et qui doit nécessairement développer son périmètre d'action tel qu'il se présente à l'heure actuelle.

Pouvons nous limiter un périmètre d'action au Rhin ? Ne faut-il pas, pour construire cet objectif, constituer demain une communauté transfrontalière qui va au-delà du concept de métropole tel qu'on pourrait le définir ? Là aussi c'est un point important pour l'ensemble de notre orientation.

Le P.A.D.D. parle aussi d'un autre point qui, dans nos politiques est très présent, c'est la proximité. Tout doit se construire en respectant la proximité, c'est à dire la proximité avec le citoyen. Le lien entre les citoyens et les activités doit être réduit, si bien que notre organisation territoriale telle que nous pouvons la concevoir va être déterminante pour répondre à ce concept de communauté de proximité.

Comment va se situer notre ville dans une métropole ? Quels seront ces moyens d'action ?

Je peux prendre d'autres exemples. Il y a des éléments qui me semblent être de priorité communautaire. J'en avais défendu une, c'est la lecture publique. On a bien vu que le concept de lecture publique s'est bien développé jusqu'à présent. Malheureusement arrêté pour nous, pour l'agglomération nord, nous ne sommes pas encore, sur ce point, au bout du chemin.

Est-ce que demain la lecture publique va être effectivement aussi cet élément d'une politique de construction intellectuelle tel que nous pouvons l'espérer ?

Je pourrais parler des transports en commun, de la route de Brumath avec les possibilités d'implantation des transports.

Est-ce que demain la construction de la métropole va être de centralité pure et quelle place va-t-elle laisser aux autres centralités ?

En ce qui concerne notre ville, nous avons intérêt à avoir une centralité par rapport à notre structure. Nous avons une structure qui va d'est en ouest, longitudinale. Quel est le point de centralité que nous privilégierons demain dans l'ensemble de nos schémas ?

Un jour, un représentant de la Communauté m'a dit : « Monsieur le Maire, nous allons aménager la route de Brumath pour amener les gens à Strasbourg et nous allons faire toutes les opérations de construction dans les zones qui restent du côté de la route de Brumath, nous allons le faire pour que ces gens puissent aller sur Strasbourg ».

Je lui ai répondu : « C'est une proposition qui est peut être valable pour la CUS, mais elle n'est pas valable pour le Maire de Bischheim. Le Maire de Bischheim développe sa ville, développe des centralités urbaines par rapport à sa ville et non pas nécessairement par rapport au concept métropole ». Là aussi, c'est un point de réflexion important et je voudrais m'arrêter assez rapidement pour laisser la place à d'autres expressions. Il faut maintenir la préservation des espaces, il faut maintenir l'eau, il faut travailler l'énergie, il faut s'orienter vers une métropole, si on peut l'intituler de cette façon, dans laquelle il fait bien vivre. Un certain nombre de questions se posent malgré tout. Je pense que tout le monde est d'accord pour tirer vers la qualité de vie plutôt que vers la quantité, nous ne sommes plus dans ces schémas. Il ne faut pas oublier que nous avons aussi des zones industrielles et des zones artisanales et il faut que l'ensemble de notre population ait de l'activité qui doit être, elle aussi implantée dans la métropole.

Voilà quelques commentaires supplémentaires qui nous interrogent sur les propositions qui sont faites et qui doivent demain constituer le P.A.D.D. de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

M. SCHANN :

En préambule, j'ai envie de dire que nous partageons les objectifs et que nous partageons les questionnements.

Je rejoins l'adjoint Weiss en disant d'emblée que le texte me paraît relativement équilibré, après il s'agit de voir comment on le met en musique. C'est un texte d'orientation, ce n'est pas un programme d'action. On avait commencé une réflexion à Bischheim, Monsieur Weiss a rappelé un peu le contexte. Je ne suis pas d'accord quand on dit qu'on nous vole le débat, le débat on nous le volera si on se laisse le voler. Je ne sais pas s'il faut encore se poser la question de savoir si c'est bien ou si c'est mal que la loi du Grenelle 2 ait transféré la question du PLU au niveau communautaire. Elle l'a fait, on applique la loi, et je crois qu'il faut saisir cette occasion et qu'il y a des enjeux intéressants là-dedans. Pour la première fois, c'est un exercice nouveau que nous sommes appelés à faire en tant que conseillers municipaux d'une commune appartenant à la CUS. Nous allons participer directement à l'élaboration du projet de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Cela ne remet pas en cause la qualité du travail de nos représentants au sein de la CUS, mais pour la première fois, les conseillers municipaux de l'ensemble des 28 communes vont être appelés à participer à ce travail et je crois qu'il faut savoir saisir cette occasion de le faire.

Le deuxième enjeu est : comment ne pas se noyer, ou, comment préserver des spécificités, voire une identité d'une commune de 18000 habitants dans cette communauté, dans cet ensemble qu'est la communauté urbaine ? En clair, comment faire de ce PLU, dont le P.A.D.D. est une étape, un projet partagé avec une vraie cohérence territoriale et non pas une juxtaposition d'intérêts locaux ou de projection d'intérêt de la commune centre sur celle de la première couronne, voire de la deuxième couronne ?

C'est à l'aulne de cet enjeu qu'il nous faut lire et analyser les documents qui nous sont soumis pour débat. C'est un document d'orientation qui fixe le cadre à partir duquel les services vont travailler, l'essentiel des débats reste à venir.

Je ne reviendrai que rapidement sur les constats que fait le document, il y en a trois : la perte d'attractivité résidentielle de la CUS avec deux conséquences qui sont notamment la question des déplacements. Il y a des répartitions de fonctionnalité entre la Ville où il y a le travail et la campagne où on réside avec forcément des déplacements qui, à terme, a provoqué la question de l'accessibilité à la Ville de Strasbourg. Si nous sommes d'accords sur les interrogations, sur les objectifs et sur les moyens, nous avons des différences, j'y reviendrai tout à l'heure en évoquant la question du grand contournement ouest.

Le deuxième constat, et je le partage avec vous, c'est que probablement il ne faut plus réfléchir en agglomération adossée au Rhin mais en périmètre à 360°. Je pense qu'il faut réfléchir à la question de manière transfrontalière et beaucoup plus ouverte que simplement comme on l'a fait depuis longtemps. Il faut aussi qu'on arrive à un projet d'agglomération qui prenne en compte des évolutions de mode de vie.

Je vais reprendre rapidement la question de la métropole. Vous l'avez située en métropole européenne, moi je rejoindrais plutôt le document qui parle de métropole régionale, et Dieu sait que visiblement ce n'est pas joué, que Strasbourg soit une métropole régionale. Il y a des enjeux dans les évolutions, des périmètres des collectivités et des débats actuels en cours. Il y a évidemment une métropole européenne, c'est une de ses vocations. Vous avez parlé d'axes, de carrefours, il y a aussi la question des institutions européennes qui est importante là-dedans et, avec l'ouverture de l'autre côté du Rhin, en métropole rhénane, nord-sud, est-ouest.

La question que vous évoquez de l'aéroport prendra un tout autre sens si on ne la traite plus simplement avec la petite lorgnette Strasbourgo-strasbourgeoise, mais si on essaie de réfléchir à ça en cohérence avec un certain nombre d'équipements existants actuellement dans un rayon de 200 kilomètres autour de Strasbourg.

La question est d'arriver à articuler cette question de métropole et cette question de proximité. Il est évident que l'enjeu fondamental des travaux qu'on va encore avoir à faire sur le PLU résidera là-dedans. Comment arriver à avoir une métropole mais en même temps être une collectivité de proximité pour répondre aux besoins des habitants.

La question qui est aussi est comment préparer la ville de demain, la ville post carbone et là se pose la question des déplacements, pas uniquement des lignes mais de la structuration des déplacements.

Je voudrais finir en disant deux mots sur le GCO. Vous connaissez ma position là-dessus, c'est une mauvaise réponse à une bonne question. La question de l'accessibilité de la ville puisque l'encombrement de la ville ou des accès à la ville n'est pas lié à la question du transit mais à la question du pendulaire, de l'accès des gens habitants dans un rayon de 30 kilomètres autour de Strasbourg. Des milliers de voitures qui viennent quotidiennement en ville ou sur la CUS pour y travailler. Pour en revenir à la question des stationnements ça pose aussi la question des stockages de ces voitures au sein des villes. La réponse du GCO est une réponse d'une époque où à un problème routier on répondait par une autre route et quand la route était à nouveau saturée, on en construisait encore une. Quand on n'aura plus de foncier on n'aura plus que nos yeux pour pleurer.

Un des enjeux de ce P.A.D.D. est aussi la préservation d'un certain nombre de réserves foncières pour faire autre chose, même si le logement est important, mais aussi pour de l'agriculture, par exemple. Actuellement sur la région Alsace disparaissent quand même grosso modo 800 hectares de terre agricole. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet du GCO car le débat n'est pas là ce soir, mais je pointe quand même parce que, même si sur les objectifs on peut être d'accord, sur les réponses on aura certainement de beaux débats à venir dans le cadre du PLU.

Pour moi l'essentiel c'est comment construire cette métropole dont on parle sans perdre notre âme et la proximité avec les habitants de Bischheim. Nous serons attentifs avec vous sur cette question.

M. BOUYER :

Dans le cadre du débat sur le P.A.D.D., ce soir le groupe PS Verts-Europe-Écologie apporte une contribution concernant le déplacement sur le nord de la CUS avec une focale plus locale que l'intervention précédente, que nous avons intitulée : « le nord de la CUS, un territoire en attente d'égalité urbaine ».

A l'heure où le PLU Communautaire est dans sa phase de recueil des observations des habitants, le Conseil Municipal de Bischheim consacre un temps de débat très court aux orientations de P.A.D.D.

Notre groupe, de manière constante et construite depuis des années, a fait des propositions sur les points clé du P.A.D.D., l'équilibre des territoires, le renforcement de l'attractivité de la métropole au bénéfice de tous ses habitants, le renforcement de la part à faire au déplacement collectif et doux, l'obligation de réussir la transition énergétique, la préservation et l'évolution équilibrée du centre ancien de la Ville.

Il est aussi ressorti des réunions auxquelles nous avons participé que la Ville de Bischheim est en interdépendance avec les communes qui l'entourent. Sans rentrer dans une compétition des territoires, force est de constater que les communes du nord de la CUS rencontrent de sérieuses difficultés à définir des orientations communes pour les déplacements.

A leur défaveur, trois constats liés à la configuration de ce territoire de 9300 hectares et de 97252 habitants, l'étalement est-ouest ne facilite pas les modes de déplacements transversaux. Pour les communes de la première couronne, Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim, Souffelweyersheim, soit 66947 habitants, les déplacements est-ouest doivent être redéfinis et dynamisés.

Certains quartiers sont excentrés des grands axes (route de Bischwiller et route de Brumath) et du coup la nécessité, surtout pour les communes de la deuxième couronne, de lignes de transports collectifs transversales. Une offre de transport en tram réduite uniquement à l'est, avec le pôle modèle tram-train à la gare de Hœnheim.

Une des faiblesses majeures demeure la sous utilisation des lignes ferroviaires existantes, notamment sur la ligne Strasbourg-La Wantzenau, avec au centre de l'axe, une gare de Schiltigheim-Bischheim mal équipée et non desservie.

La priorité majeure pour l'avenir est de prendre en compte le développement urbain sur l'ouest des communes de Bischheim, Hœnheim et Souffelweyersheim. Ce développement milite par lui-même pour que le transport en site propre sur la route de Brumath soit réalisé dans sa totalité et dans les délais les plus courts.

Optimiser toutes les lignes de transport existantes et en créer de nouvelles, notamment dans les communes et les quartiers les plus excentrés du nord de la CUS, répond à un enjeu environnemental et à une évolution sociale. Il ne s'agit pas de réduire les transports collectifs à leur seule fonction utilitaire, ils sont de plus en plus un objectif structurant de l'égalité urbaine. Ils se doivent d'anticiper l'urbanisation, comme d'ailleurs les équipements collectifs et les commerces de proximité. Les transports collectifs sont de plus en plus un élément transformateur de la ville en la rendant accessible à tous.

M. DRENS :

Il y a deux points précis qui m'intéressent et qui sont un peu de ma compétence, ça rejoint un peu ce que le Maire et Gérard Schann ont dit. En ce qui concerne la zone industrielle et artisanale que nous avons en commun avec Hœnheim. La zone est déjà communautaire puisqu'elle est gérée par la Communauté Urbaine de Strasbourg. Notre volonté était de l'enrichir d'un maximum d'entreprises pour offrir le maximum d'emplois à nos populations. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de créer des emplois près des lieux d'habitation des salariés pour leur éviter des temps de transport extravagants, autant sur le plan durée que financier, et également sur le plan environnemental, c'est à dire réduire au maximum la pollution.

Cette zone est également particulièrement facile d'accès grâce à la gare SNCF toute proche et l'arrivée du tramway. Il ne faut pas oublier que sur cette zone il y a tous les jours environ 2500 personnes qui viennent travailler. Aujourd'hui, il ne peut plus y avoir d'extension du fait que la zone a été déclarée zone humide, ce qui peut être une bonne nouvelle sur le plan environnemental, mais peut être pas au niveau emplois. Il ne faudrait en aucun cas que les projets d'urbanisation d'autres fassent que les transports devraient être déviés à plusieurs kilomètres, ce qui rallongerait tous les délais de transports, engendrerait des coûts et surtout provoquerait une pollution supplémentaire. Je pense en l'occurrence à Reichstett. Il se pourrait même que de ce fait la pérennisation de certaines entreprises, et non des moindres, serait remise en cause. Une réflexion complète devrait être faite au niveau des circuits des transporteurs qui sont souvent induits en erreur de par l'utilisation de GPS qui font passer les camions dans des zones qui leur sont interdites. Quand ils arrivent par l'autoroute ils voient la sortie Bischheim-Hœnheim, ils sortent là et se retrouvent avenue de Périgueux. Là aussi, il y aurait une réflexion globale à avoir.

Il y a aussi un autre aspect, qui n'est pas directement lié au P.A.D.D., mais qui rejoint un peu ce que disait le Maire au niveau métropole, c'est une réalité financière également. À ce jour, de nouvelles lois sont prévues, la métropole pourrait voter, en ce qui concerne des taxes, une mutualisation. Ceci ferait que l'agglomération, ou la métropole, pourrait percevoir les dotations des communes et les redistribuer après selon les critères de péréquation. Cela voudrait dire que l'ensemble de la DGF pourrait être redistribué entre les communes selon les critères équivalents à ceux utilisés pour la dotation de solidarité humaine. Cela représenterait un pas très important dans l'intégration financière et les nivellements des inégalités, ce qui serait un point positif, mais pour ce faire, il faudrait l'unanimité des membres. De la même manière la loi permettrait l'unification des impôts locaux, taxes foncières et d'habitation. Dans ce cas, c'est le Conseil de Communauté, ou de l'agglomération ou de la métropole, qui voterait les taux d'imposition qui seraient uniques sur le terrain communautaire. À l'heure actuelle se serait l'encaissement des produits par l'intercommunalité, mais chaque commune continuerait à percevoir ses propres recettes fiscales.

Ici également, l'unanimité des membres serait requise.

Ces questions restent posées, aujourd'hui il n'y a pas de directives dans ce sens, mais je crois qu'il faut également y réfléchir.

On a un peu parlé des logements et je voudrais également évoquer ce problème de logements qu'on a sur la Communauté Urbaine, y compris Bischheim, que ce soit dans le public, que ce soit dans le privé. On a parlé cet été d'un logeur un peu spécifique qui sévissait sur toute la communauté, et je crois que là aussi c'est important qu'on travaille communautairement. Je suis entièrement partisan des réflexions communautaires, que ce soit la communauté, l'agglomération, la métropole. Il y a tellement d'interconnexions qu'on ne peut que réfléchir ensemble. Il faut que chaque commune ait un pouvoir de décision qui lui reste propre car elle est au cœur des problèmes.

M. SCHANN :

C'est au fur et à mesure que le débat avance que je pense à certaines choses. Ce que dit Hubert Drenss est assez intéressant parce qu'il pointe aussi la question de la gouvernance et de la démocratie dans une communauté, telle qu'elle se dessine de plus en plus, comme métropole. Ça ne met pas en cause la qualité des gens qui siègent au Conseil de Communauté Urbaine, mais si on dessine une métropole à l'horizon 2030 avec un poids aussi important, du fait que les personnes qui siègent dans un Conseil de Communauté Urbaine soient élues au suffrage universel indirect. Pour moi, cette question de gouvernance doit être posée à un moment donné aussi.

M. WEISS :

Je n'oserais pas une synthèse, c'est impossible, mais en tant qu'adjoint, je vous rappelle qu'il faut revenir un peu sur terre car la gouvernance c'est bien. Effectivement, comme le dit Gérard Schann, elle s'éloigne un peu de nous, alors comment garderons-nous notre place ? Bonne question.

C'est quand même de l'urbanisme. J'en ai parlé lors de la soirée Agenda 21. L'objectif de la Communauté Urbaine, louable, je n'en discute pas, des 50000 logements supplémentaires, savez-vous pourquoi, quels sont les argumentaires ? Il faut actuellement un logement en plus pour avoir un habitant en plus. En raison de l'éclatement des familles traditionnelles, du vieillissement de la population, de l'Adéco habitation. Quand on parle de croquer des surfaces de terres arables, certes.

Je l'ai déjà dit, combien de temps encore pourrions-nous nous permettre de construire des logements supplémentaires ? Quel pourcentage de la population va pouvoir continuer à les payer ? Combien de personnes seront laissées pour compte ? Par rapport à un manque total d'imagination de ce projet. Je suis le premier à me remettre en cause. Je vous ai parlé tout à l'heure de la construction de X logements à Bischheim.

Par rapport à la place de cette métropole. À moins que je me trompe, au Moyen Âge les barons ont guerroyé contre les bourgeois. Et malgré tout déjà à l'époque a été inventé une chose qui s'appelait la décapole, dix villes qui se sont associées pour voir comment elles pouvaient s'entraider. N'est-il pas imaginable qu'on puisse aussi travailler et vivre ailleurs que dans cette merveilleuse agglomération ? Quand j'étais au Conseil Général on parlait de la création de zone d'activité pour avoir un aménagement du territoire équilibré.

Si je reprends l'objectif de la CUS de rester à 43 % de la population du département pour ne pas perdre son pouvoir fiscal, son attractivité, etc... Peut être, mais je trouve la réflexion un peu courte, tout en acceptant ce que j'ai dit avant. Le débat l'a confirmé, globalement, les orientations sont bonnes, après à nous de voir quelle place nous aurons dans la déclinaison locale.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le débat a eu lieu et les éléments importants ont été soulevés et les directions sont bonnes et peuvent être soumises à l'ensemble de nos travaux futurs. Il est certain que ce ne sera pas simple. Gérard Schann a soulevé un problème auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle : Strasbourg sera-t-elle une capitale régionale ? Je n'ai pas la réponse mais c'est déjà une illustration des problématiques que nous allons rencontrer et que nous sommes appelés à résoudre mais j'espère que les solutions qui seront trouvées permettront un peu de se dégager de ces habitudes traditionnelles que nous avons pour déterminer des choses. Il faut là un peu faire évoluer les choses et laisser plus de souplesse, plus d'attention aussi, pour faire évoluer les choses. Autrement on risque d'être toujours cernés pas des rigidités et cela nous empêcherait d'avancer.

Nous allons communiquer l'ensemble de notre débat à la Communauté Urbaine où aura lieu un débat d'ensemble lors duquel j'interviendrai pour apporter les éléments de notre discussion d'aujourd'hui.

LE DEBAT A EU LIEU.

PERSONNEL

5. REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Selon l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement At Home et Saint-Laurent font face à des variations d'effectifs importantes les mercredis pendant la période scolaire et les jours de semaine pendant les congés scolaires. Afin d'assurer le fonctionnement de ces équipements municipaux au service des enfants de Bischheim, il convient de pouvoir recruter des animateurs toute l'année et des aides-animateurs en été, en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Les vacataires sont rémunérés sur la base d'un forfait établi ainsi qu'il suit :

1. Animateurs

- forfait « mercredi » : (10 heures x SMIC horaire) + 10 %, indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 103,40 €
- forfait « semaine vacances » : (48 heures x Smic horaire) + 10 %, indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 496,32 €

2. Aides-animateurs

- forfait « semaine vacances » : (48 heures x SMIC horaire), indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 451,20 €

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en cas de besoin du service public assuré par les ALSH, il convient parfois d'avoir recours ponctuellement à des personnes supplémentaires, lors d'un surcroît de travail,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,

décide

de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des animateurs et aides-animateurs vacataires,

de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire,

de préciser que la rémunération à la vacation interviendra, après service fait, selon les modalités suivantes :

1. Animateurs

- forfait « mercredi » : (10 heures x SMIC horaire) + 10 %, indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 103,40 €.
- forfait « semaine vacances » : (48 heures x Smic horaire) + 10 %, indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 496,32 €.

2. Aides-animateurs

- forfait « semaine vacances » : (48 heures x SMIC horaire), indexé sur le SMIC horaire. Valeur au 25 octobre 2012 : 451,20 €.

MONSIEUR LE MAIRE :

Cette rémunération doit être réajustée. Je ne vous lirai pas la partie technique de la chose, il s'agit simplement de solliciter le Conseil Municipal pour autoriser cet ajustement des rémunérations suite à l'évolution du SMIC. Il s'agit en même temps de permettre le recrutement de ces animateurs, aide-animateurs ou vacataires dans le cadre de l'ensemble des activités destinées à nos enfants et à nos jeunes.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME

6. AVIS CUS – ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les acquisitions de parcelles par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur le territoire de la Commune de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

ACQUISITION DE TERRAINS

Par délibération en date du 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a approuvé l'avant-projet de réalisation de la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service entre la gare centrale de Strasbourg et l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, ainsi que le principe de l'acquisition amiable, sous réserve d'arpentage, de tous les immeubles situés sur les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, compris dans l'emprise du projet de BHNS.

Dans ce cadre, les époux BECK Marcel ont accepté de céder à la CUS la parcelle dont ils sont propriétaires, cadastrée comme suit :

Commune de Bischheim

Section 24 n° 43 de 11,63 ares (classé en zone NAX1 au POS de Bischheim)

au prix négocié de 2 500 Euros l'are, valeur conforme au prix pratiqué dans le secteur dans le cadre d'autres projets.

Aussi, vous est-il demandé, en application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, de rendre un avis sur le projet de transaction qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté dans sa séance du 30 novembre prochain.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable à l'acquisition par la CUS, moyennant le prix net vendeur de 29 075 €, du terrain situé sur la commune de Bischheim, section 24 n° 43 de 11,63 ares appartenant aux époux BECK Marcel.

M. WEISS :

il s'agit de donner un avis sur la vente d'une parcelle de terrain qui devrait donner lieu à la création du parking-relais pour les futurs utilisateurs du BHNS, qui permettra aux gens de Strasbourg de venir à Schiltigheim, à partir de la gare de Strasbourg.

Monsieur Bouyer, les commissaires-enquêteurs n'ont vu que deux personnes, une de Schiltigheim et moi-même. Puisque votre groupe veut s'investir sur les transports, je suis allé quand même mettre des remarques sur l'articulation avec notre ligne 70 qui n'est pas à la hauteur du futur BHNS, ce qui fait que je suis pour, surtout pour que les gens puissent aller travailler là-bas. Cela ne servira pas grandement à la circulation est-ouest si ces propositions d'articulation ne sont pas entendues. C'est dommage qu'il n'y ait eu que 2 personnes, la deuxième venait de Schiltigheim.

M. SCHANN :

Juste une petite réponse pour l'adjoint Weiss, puisqu'il a interpellé le groupe. Tout à l'heure, il a bien été dit que les communes du nord de la CUS semblent rencontrer des difficultés à déterminer des orientations communes en matière de transport.

MONSIEUR LE MAIRE :

J'ajouterai une remarque concernant cette délibération. Je peux vous dire qu'ici vous pouvez aussi apprécier la solidarité de notre ville par rapport à une opération qui ne donnera rien, en tant que tel, à la Ville. Elle donnera peut-être des moyens de circulation, mais là nous apportons une aide précieuse à l'Espace Européen de l'Entreprise qui est une zone communautaire et nous marquons ainsi notre volonté de faire avancer les choses. C'est un témoignage qui correspond à l'ensemble des orientations que nous avons prises tout à l'heure.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

SERVICES TECHNIQUES

7. RAPPORTS ANNUELS 2011 PORTANTS SUR :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Monsieur Patrick KOCH, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a pris acte en date du 29 juin 2012 des rapports annuels 2011 portants sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces rapports, ci-joints, doivent également être portés à la connaissance des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

prend acte

des rapports d'activités annuels 2011 portants sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

M. KOCH :

L'eau est de qualité parfaitement potable et contrôlée rigoureusement.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal prend acte de ces 2 rapports, ce qui nous permet d'arriver à la fin de notre ordre du jour d'aujourd'hui.

Le prochain conseil est fixé au 29 novembre pour une séance consacrée au débat d'orientation budgétaire.

La séance est close à 21 heures.

---oO---